



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION DU COMITE EXECUTIF DE LA FECAFOOT TENUE LE 15 NOVEMBRE 2024 A MBANKOMO

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois de novembre, sur convocation du **Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), Monsieur ETO'O FILS Samuel**, s'est tenue à Mbankomo au Centre d'Excellence de la CAF, une session du Comité Exécutif de la Fédération Camerounaise de Football.

Outre **Monsieur ETO'O FILS Samuel, Président de la FECAFOOT**, étaient présents :

- **Madame EKO MENDOMO Céline, 1^{ère} Vice-Présidente ;**
- **Monsieur ABDOULKARIMOU, 2^{ème} Vice-Président ;**
- **Monsieur DJAMPIR Arthur Baber, 3^{ème} Vice-Président ;**
- **Monsieur MBIGHA Félix, 4^{ème} Vice-Président ;**
- **Monsieur YOKI ONANA, Membre ;**
- **Monsieur FOKO KAMGA Stéphane, Membre ;**
- **Monsieur ABBO MOHAMADOU, Membre ;**
- **Monsieur MONGUE NYAMSI Daniel, Membre ;**
- **Monsieur ABDOULAY ABDOULRAZACK, Membre ;**
- **Monsieur YAKAM Gilbert, Membre ;**
- **Monsieur NKOUMVONDO Prosper, Membre ;**
- **Monsieur ESSA PIUS TABI, Membre ;**
- **Monsieur YOUSOUFA, Membre ;**
- **Monsieur BOUADEU Agustin, Membre ;**
- **Monsieur DJOUNANG Blaise, Secrétaire Général.**

Le quorum étant atteint, le Comité Exécutif de la FECAFOOT a pu valablement délibérer et statuer conformément aux dispositions **des articles 39, 40 et 41 des Statuts de la FECAFOOT**, sur les points ci-après inscrits à l'ordre du jour :

1. Lecture du récépissé de déclaration de réunion ;
2. Appel des membres et vérification du quorum ;
3. Vérification de la conformité de la convocation de la réunion avec les Statuts de la FECAFOOT (art 39 al 1 et 5) ;
4. Mot du Président de la FECAFOOT ;
5. Approbation de l'ordre du jour ;
6. Compte rendu et approbation des décisions prises durant les différentes sessions du Comité d'Urgence ;
7. Examen de la proposition de retrait d'agrément d'un membre ;

8. Admission d'un membre s'il y a lieu ;
9. Point sur les chronogrammes des championnats professionnels et autres championnats organisés par la FECAFOOT ;
10. Examen du nombre de clubs devant évoluer au championnat MTN Elite Two pour la saison 2024/2025 ;
11. Point sur les règlements des différents championnats ;
12. Présentation des rapports d'activités :
 - Président de la FECAFOOT ;
 - Secrétariat Général de la FECAFOOT ;
13. Approbation du rapport d'audit de l'auditeur indépendant ;
14. Examen du projet de budget de la FECAFOOT pour l'exercice 2024 ;
15. Propositions d'amendements de certaines dispositions des Statuts, du Règlement financier, du Régime Général Interne de Passation des Marchés et de l'Organigramme de la FECAFOOT ;
16. Examen des demandes de changement de dénomination de certains clubs ;
17. Point sur les propositions de nomination faites par le Président de la FECAFOOT ;
18. Divers ;
19. Lecture du communiqué final.

Après examen desdits points et débats, le Comité Exécutif a pris les résolutions suivantes :

Résolution N° 1

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, confirme l'ensemble des résolutions prises lors des sessions du Comité d'Urgence des 05 Janvier 2024, 22 Janvier 2024, 20 Mars 2024, 08 Mai 2024, 28 Mai 2024, 30 Mai 2024, 03 Juillet 2024, 05 Septembre 2024, 10 Septembre 2024, 18 Septembre 2024, 20 Septembre 2024, 02 Octobre 2024 et 07 Octobre 2024.

Résolution N° 2

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée Générale le retrait de l'agrément comme membre de la FECAFOOT du Syndicat National des Footballeurs du Cameroun (SYNAFOC).

Résolution N° 3

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée Générale, l'admission de l'Association Nationale des Footballeurs du Cameroun (ANFC) comme membre de la FECAFOOT, s'il y aura lieu.

Résolution N° 4

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide le chronogramme des différentes compétitions de la FECAFOOT au titre de la saison sportive 2024/2025.

Résolution N° 5

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, décide que le championnat professionnel MTN Elite Two se jouera avec dix-sept (17) clubs au titre de la saison sportive 2024/2025.

Résolution N° 6

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, adopte les règlements des différentes compétitions de la FECAFOOT au titre de la saison sportive 2024/2025.

Résolution N° 7

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, valide le projet de budget de la FECAFOOT de l'exercice 2024.

Résolution N° 8

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, autorise le changement de nom de certains clubs comme suit :

- SIROCCOFEZER FC en **EMERGENCE ATHLETIC FC DU MBAM** ;
- FRANTZ FANON FC en **ROYAL SPORT ACADEMY** ;
- JEUNESSE SPORTIVE DE NGOULMEKONG en **OLYMPIQUE DE MFOU** ;
- MAROUA FC en **MAROUA SPORT ACADEMY (MARSA)** ;
- FONCHA STREET FC BAMENDA en **NGOKETUNJIA UNITED FOOTBALL ACADEMY**;
- HILLTOP STRICKERS FC BAMENDANKWE en **HILLTOP STRICKERS FA BAMENDANKWE**;
- ABAKWA BOYS FC en **ABAKWA SPORT ACADEMY OF BAMENDA**;
- RED STAR DE BAFOUSSAM en **ROYAL FOOTBALL CLUB NKA'A**;
- NEW STYLE FC DE BAMEKA en **AS BAMOUGOUM** ;
- STAR SPORT ACADEMY DE BAFOUSSAM en **PIMENT SPORT ACADEMY DE BAYANGAM** ;
- YADEME FC en **ASSOCIATION SPORTIVE KARNOU (A.S.K)** ;
- FUTUR PRO LEOPARD DE YOKADOUMA en **REAL ASSONG FOOTBALL ACADEMIE.**

3

Résolution N° 09

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, recommande au CTFP de prendre les dispositions en vue de l'allègement des charges financières liées au déplacement des clubs du septentrion dans le cadre de l'élaboration du calendrier des championnats professionnels.

Résolution N° 10

Sur proposition du Président de la FECAFOOT, le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, nomme : **Monsieur DJOUNANG Blaise, Conseiller Spécial du Président de la FECAFOOT, avec rang de Secrétaire Général ; Monsieur MANDONG Isaac Noé, Secrétaire Général et Monsieur ANGBWA OSSOEMEYANG Benoît Christian, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Camerounaise de Football.**

Résolution N° 11

Le Comité Exécutif, à l'unanimité des membres présents, entérine la cooptation de Messieurs **ABUNDE SHU Pascal et BATAMACK Pierre, comme membres du Comité Exécutif, en application des dispositions de l'article 35 alinéa 1 des Statuts de la FECAFOOT.**

Fait à Mbankomo, le 15 Novembre 2024

